

**PROJET DE COMPTE-RENDU DE LA REUNION
CSS ESCALQUENS**

Lundi 16 février 2015 à 15 heures 30 à la mairie d'Escalquens

PRESIDENCE ASSUREE PAR :

Madame SIGAL, préfecture de la Haute-Garonne

PRESENTS :

Madame BAUTHIAN, préfecture de la Haute-Garonne
Monsieur DE LAENDER, SIRACED PC
Madame CHATAGNER, DREAL
Madame HARFOUCHE, DREAL
Monsieur MORNET, SDIS 31
Monsieur INCORVAIA, DIRECCTE
Madame MAURY, conseillère générale de Haute-Garonne
Monsieur GALLART, Conseil général de Haute-Garonne
Monsieur FOURNIER, adjoint au maire d'Escalquens
Monsieur DEODATO, adjoint au maire de Pompertuzat
Monsieur POTERALA, TOTAL Marketing Services
Monsieur LOUISE, TOTAL Marketing Services
Monsieur GACHES, GACHES Chimie
Monsieur MOLINS, GACHES Chimie
Monsieur LAMBOLEY, association « Le vallon d'Escalquens »
Monsieur HALLOUARD, copropriété de la Grave
Monsieur RIVIERE, FNE Midi-Pyrénées

EXCUSES :

DDT

ORDRE DU JOUR :

- 1) Approbation du compte rendu de la réunion du 12 février 2014
- 2) Bilan de l'activité 2014 : société TOTAL Marketing Services
- 3) Bilan du système de gestion de la sécurité (SGS) : société GACHES Chimie
- 4) Bilan des actions de l'inspection des installations classées
- 5) Point particulier : cessation d'activité de la société TOTAL Marketing Services
- 6) Questions diverses

La séance est ouverte à 15 heures 35.

Madame SIGAL (Préfecture de la Haute-Garonne) rappelle que cette réunion permettra d'aborder la cessation d'activité de TOTAL Marketing Services.

1) Approbation du compte-rendu de la réunion du 12 février 2014

Monsieur RIVIERE (FNE Midi-Pyrénées Pyrénées) précise que, n'ayant pas assisté à la réunion, il s'abstiendra.

Monsieur RIVIERE souhaite savoir si FNE fait partie du bureau de la CSS. (ndlr : pour le collègue riverain c'est le président de la copropriété de la Grave qui fait partie du bureau cf. compte rendu de la CSS du 26 novembre 2012).

Le compte-rendu est approuvé.

2) Bilan du système de gestion de la sécurité (SGS) : société GACHES Chimie (point 3 de l'ordre du jour initial)

Monsieur MOLINS (GACHES Chimie) présente le bilan de l'activité 2014. Il rappelle l'organisation du service Qualité Hygiène Sécurité Environnement (QHSE) et énumère les formations réalisées. Il détaille ensuite les actions de prévention réalisées et indique qu'une parcelle de terrain supplémentaire de 4 700 m² a été achetée.

Monsieur MOLINS évoque ensuite les deux accidents du travail comptabilisés en 2014 ainsi que l'exercice PPI inopiné réalisé le 3 avril 2014. La dernière inspection DREAL s'est déroulée le 7 mars 2014 et la prochaine aura lieu le 19 février 2015. Aucun accident concernant l'environnement n'a été répertorié en 2014. Enfin, le travail de la société GACHES Chimie sur la prévention des risques chimiques a été récompensé lors du salon Préventica et lors des Trophées Nationaux de la Chimie 2014.

Monsieur RIVIERE souhaite connaître la localisation de la parcelle acquise et l'influence de ce rachat sur l'emprise des zones d'effet des accidents majeurs.

Monsieur MOLINS indique que la parcelle se situe à l'opposé de l'accès au site. L'emprise du site ayant changé, les zones d'effet de certains accidents sont maintenant circonscrites aux limites de propriété de GACHES.

Monsieur RIVIERE s'enquiert des mesures prises pour se protéger des malveillances.

Madame HARFOUCHE précise que les actes de malveillance ne sont pas pris en compte dans les études de dangers mais qu'il existe des mesures dans le cadre de Vigipirate.

Monsieur MOLINS précise que plusieurs niveaux de vigilance, en lien avec le plan Vigipirate, existent.

Monsieur GACHES (GACHES Chimie) ajoute que les clôtures ont été renforcées et que les gendarmes patrouillent régulièrement.

Monsieur RIVIERE demande si le problème des pollutions historiques a été réglé.

Monsieur MOLINS répond qu'une étude mise à jour sur la pollution des sols du site a été déposée en 2014 auprès de la DREAL.

Madame CHATAGNER (DREAL) ajoute que les résultats de l'étude seront en partie abordés lors de l'inspection annuelle. De plus, un arrêté préfectoral complémentaire visant à réviser les prescriptions techniques applicables à l'établissement sera pris.

3) Bilan des actions de l'inspection des installations classées (point 4 de l'ordre du jour initial)

Madame HARFOUCHE (DREAL) présente les suites données à l'inspection approfondie du 7 mars 2014 sur le site de GACHES Chimie. Le complément au plan de gestion est en cours d'instruction ainsi que la demande de modification des valeurs limites des rejets aqueux. La mise à jour de l'étude de dangers fera l'objet d'une demande de complément. Enfin, la DREAL a proposé un arrêté préfectoral complémentaire sur les garanties financières dites de cessation d'activité, à hauteur de 91 700 euros.

Monsieur RIVIERE demande que l'étude de dangers soit présentée en CSS.

Madame HARFOUCHE répond que la CSS sera informée.

Monsieur RIVIERE souhaite avoir plus d'informations sur la certification ISO 14 001.

Monsieur MOLINS précise que l'Entreprise est certifiée depuis 2010. GACHES Chimie suit également le programme *Responsible Care* sur les questions de qualité, de sécurité et d'environnement.

4) Bilan de l'activité 2014 : société TOTAL Marketing Service (point 2 de l'ordre du jour initial)

Monsieur POTERALA (TOTAL Marketing Services) présente le site, dont la cessation d'activité annoncée lors de la dernière CSS, est effective depuis le 1^{er} septembre 2014.

5) Point particulier : cessation d'activité de la société Total Marketing Services

Monsieur POTERALA indique que les travaux de mise en sécurité ont été constatés lors de l'inspection de la DREAL du 15 octobre 2014. Les travaux de démantèlement se sont déroulés de septembre à décembre 2014. Les études environnementales réglementaires doivent être réalisées. Enfin, la surveillance de la qualité des eaux souterraines est maintenue.

Monsieur LOUISE (TOTAL Marketing Services) ajoute que le groupe TOTAL publie sur son site internet ses bilans environnementaux.

Monsieur RIVIERE souhaite que les liens internet soient annexés au compte rendu de la CSS.

Monsieur LOUISE répond que les liens sont disponibles sur la présentation TOTAL.

Monsieur RIVIERE s'enquiert des résultats de la surveillance des eaux souterraines.

Monsieur LOUISE répond qu'il n'y a pas eu de dépassement des valeurs limites depuis la mise en sécurité du site.

Madame CHATAGNER ajoute qu'un diagnostic des sols et des eaux souterraines sera remis à l'inspection des installations classées. Si des pollutions sont repérées, la société devra proposer un plan d'action qui sera acté par arrêté préfectoral. TOTAL Marketing Service reste responsable du sol et du sous-sol du site.

Monsieur LOUISE précise que le site doit être démantelé et dépollué avant une éventuelle vente.

Monsieur GACHES souhaite connaître l'utilisation ultérieure du site. Il encourage la préservation de l'usage industriel.

Monsieur FOURNIER (mairie d'Escalquens) indique que la zone d'activité sera conservée.

Monsieur RIVIERE suggère que le SICOVAL se saisisse de ce sujet.

Monsieur HALLOUARD (copropriété de la Grave) souhaite connaître les délais de réalisation des travaux de dépollution.

Monsieur LOUISE précise que les délais varieront en fonction du diagnostic.

Madame CHATAGNER indique que le bilan des investigations est attendu pour le printemps 2015. La proposition d'arrêté préfectoral d'abrogation du PPRT sera présentée lors du CODERST du 24 février 2015. La suppression des risques technologiques générés par l'établissement sera ainsi entérinée (ndlr : par conséquent les travaux de renforcement des vitrages dans le voisinage ne sont plus à réaliser).

Monsieur RIVIERE s'inquiète d'une ouverture prématurée de la zone à l'habitat.

Monsieur FOURNIER rappelle que la parcelle conservera sa vocation industrielle.

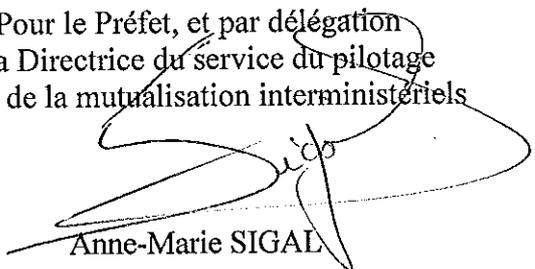
Madame CHATAGNER propose que TOTAL présente le bilan de la dépollution lors de la prochaine CSS.

Monsieur LOUISE répond que cette présentation est envisageable.

6) Questions diverses

Aucune question complémentaire n'étant posée, la séance est levée à 16 heures 50.

Pour le Préfet, et par délégation
La Directrice du service du pilotage
et de la mutualisation interministériels


Anne-Marie SIGAL